



## Conseil économique et social

Provisoire

9 août 2004

Français

Original: anglais

---

### Session de fond de 2004

#### Compte rendu analytique provisoire de la 13<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 3 juin 2004, à 15 heures

*Président* : M<sup>me</sup> Rasi . . . . . (Finlande)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (*suite*)

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

04-37326 (F)



*La séance est ouverte à 15 h 50.*

### **Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation (suite)**

*Débat du Conseil économique et social sur la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement*

1. **La Présidente** note que les consultations officielles ont abouti à un accord en vertu duquel on tiendra dans la matinée du lundi 12 juillet 2004 une réunion pour examiner la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement. Il est convenu que cette réunion aura un caractère « officieux » et donnera lieu à de brefs exposés suivis d'échanges entre les délégations; aucun document final ni compte rendu ne sera produit; et une brève mention de la réunion sera faite dans le rapport officiel du Conseil.

2. **M<sup>me</sup> Gustafson** (États-Unis d'Amérique) dit déplorer le caractère peu spectaculaire de la réunion et l'absence de compte rendu officiel. Il s'agit d'une question suffisamment importante pour qu'il en soit rendu compte. Elle veut croire qu'aucun précédent n'est établi et que la question sera examinée ultérieurement de façon plus approfondie.

3. **M<sup>me</sup> Betson** (Irlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit partager l'avis des États-Unis et confirme que l'Union européenne prendra une part active à la réunion.

4. **La Présidente** dit qu'elle considère que le Conseil est convenu de tenir un débat, dont elle vient de décrire les modalités, afin d'examiner la question du passage de la phase des secours à celle de l'aide au développement.

5. *Il en est ainsi décidé.*

*Rapport du Comité des politiques du développement (E/2003/33; E/2004/L.10)*

6. **La Présidente** invite le Conseil à passer à l'examen du rapport du Comité des politiques du développement sur les travaux de sa cinquième session (E/2003/33), pour étudier la question de la radiation du Cap-Vert et des Maldives de la liste des pays les moins avancés. Elle invite ensuite la représentante de la Suède à présenter le projet de résolution E/2004/L.10.

7. **M<sup>me</sup> Cronenberg-Mossberg** (Suède), résumant le contenu du projet de résolution, dit qu'il est le fruit de longues discussions et remercie les membres du Conseil d'avoir étroitement coopéré à son établissement.

*Décision sur le projet de résolution E/2004/L.10*

8. **La Présidente** informe le Conseil que la représentante des États-Unis d'Amérique a demandé que le projet de résolution soit mis aux voix.

9. **M. Al-Bader** (Qatar), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie la représentante de la Suède de tous les efforts qu'elle a déployés, même s'ils n'ont malheureusement pas été entièrement couronnés de succès dans la mesure où un État Membre a rejeté la formule proposée.

10. **M. Aho-Glele** (Bénin), s'exprimant au nom des pays les moins avancés, dit que ces pays, qui ne sont pas opposés à la radiation de la liste des pays les moins avancés, mais au contraire la demandent, se sont évertués à élaborer une formule qui fasse suite à la résolution 46/206 de l'Assemblée générale. Toutes les dispositions du projet de résolution ne les satisfont pas, mais, souhaitant parvenir à un consensus, ils se sont déclarés prêts à l'adopter, comme toutes les autres délégations sauf une. L'intervenant prie les membres du Conseil de voter pour ce projet, car toute tentative faite pour empêcher son adoption bafoue les principes de l'Organisation des Nations Unies.

11. **M<sup>me</sup> Gustafson** (États-Unis d'Amérique), expliquant par avance son vote, dit que son gouvernement votera contre le projet parce qu'il n'est pas rédigé de manière équilibrée. Il est axé sur le passage d'une phase à l'autre, mais ne se prononce pas utilement sur le processus de radiation de la liste, qui se trouve paralysé depuis des années. En 1991, l'Assemblée générale a institué une procédure applicable aux pays sortant de la catégorie des PMA; or, le projet de résolution dénature et retarde ce processus. Au surplus, il demande au Secrétaire général de prendre des mesures qui relèvent de la compétence d'autres institutions, et indique que le Conseil prendra une décision qu'il ne lui appartient pas de prendre.

12. Voilà 10 ans qu'un pays a été radié de la liste des pays les moins avancés, et la résolution semble devoir perpétuer cette situation. Certains pays ne devraient pas figurer sur cette liste, alors que d'autres qui n'y figurent pas appartiennent en fait à cette catégorie.

Pareille situation nuit à l'objectivité de la liste et entame la légitimité des mesures spéciales en faveur des pays qui y figurent. On a déterminé en 1997 et 2000, respectivement, que le Cap-Vert et les Maldives remplissaient les conditions voulues pour être radiés de la liste. En application des dispositions de la résolution 46/206 de l'Assemblée générale, la radiation prendra effet en 2007 si les conclusions du Comité des politiques du développement sont adoptées à l'automne. Cela représente 10 et 7 ans, respectivement, ce qui devrait constituer une période de transition suffisamment longue.

13. Le Gouvernement des États-Unis espère que l'on reprendra l'application des procédures de radiation de la liste des PMA prévues par l'Assemblée en 1991. Il aurait pu appuyer un projet de résolution abordant la question de la préparation en vue de la transition postérieure à la radiation.

14. **M. Rosenthal** (Guatemala) fait observer que mieux aurait valu éviter un vote qui ajournera l'examen au fond de la question de la radiation de deux pays. Il confirme qu'en sa qualité de membre de l'ensemble de pays formé par le Groupe des 77 et la Chine, le Guatemala votera pour le projet de résolution. La radiation n'est pas son seul souci : sur le plan institutionnel, l'instance appropriée pour l'examen de la question est le Comité des politiques du développement et, en principe, le Conseil ne devrait pas remettre en question sans explication des décisions adoptées par ce Comité.

15. *À la demande de la représentante des États-Unis d'Amérique, il est procédé à un vote enregistré.*

*Votent pour :*

Allemagne, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Canada, Chili, Chine, Colombie, Congo, Cuba, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Italie, Jamaïque, Jamahiriya arabe libyenne, Japon, Kenya, Malaisie, Maurice, Namibie, Nicaragua, Nigéria, Panama, Pologne, Qatar, République de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Suède, Tunisie, Turquie et Ukraine.

*Votent contre :*

États-Unis d'Amérique.

16. *Le projet de résolution est adopté par 49 voix contre une.*

17. **M<sup>me</sup> Betson** (Irlande), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie), des pays du processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie-et-Monténégro et ex-République yougoslave de Macédoine), et, en outre, de l'Islande, dit que l'Union européenne se félicite de ce que l'on se soit généralement accordé sur le texte du projet de résolution, mais aurait préféré que celui-ci soit adopté par consensus. Le moment est venu de radier le Cap-Vert et les Maldives de la liste des pays les moins avancés et le Conseil prendra une décision positive à cet égard à sa prochaine session de fond.

18. L'Union européenne reste le plus important bailleur de fonds de la catégorie des pays les moins avancés. Cet appui est volontaire et inspiré par la volonté de venir en aide aux pays les plus faibles et les plus pauvres. Cette catégorie doit donc demeurer crédible et être réservée aux pays en développement les moins avancés. En conséquence, l'Union européenne réaffirme l'importance qu'elle attache à l'examen triennal par le Comité des politiques du développement, qui vise à déterminer les pays devant être inscrits sur la liste ou radiés de cette liste. La radiation devrait être considérée comme un résultat positif.

19. L'Union européenne relève avec satisfaction les remarquables progrès accomplis récemment par le Cap-Vert et les Maldives, tout en considérant qu'il importe de ménager une transition sans heurts qui ne bouleverse pas les plans et programmes de développement. La communauté internationale doit examiner d'urgence les questions que pourrait éventuellement soulever cette transition sans heurts. Les pays remplissant les conditions pour être radiés de la liste devraient pouvoir se faire une idée exacte de ce qui est en jeu. Aussi l'Union européenne attend-elle avec intérêt le rapport du Secrétaire général et ses recommandations sur la manière de formuler une stratégie de transition sans heurts. Il faut élaborer des directives générales à appliquer à chaque pays sortant de la catégorie des PMA.

20. **M<sup>me</sup> Grindlay** (Australie) dit qu'il est essentiel que les pays les moins avancés ne soient pas en perte de vitesse et dit déplorer le fait que les critères en vigueur ne tiennent pas compte comme il le faudrait de

la situation tout à fait particulière des petits États insulaires en développement.

*La séance est levée à 16 h 15.*